

Tél : 02 33 40 00 42

Mail : ce.0500082t@ac-normandie.fr

A Valognes, le 16 février 2021

Aux élèves de 3^{ème} et à tous les lycéens

OBJET : Concours d'entrée en section sportive scolaire Football.

Mademoiselle, Monsieur,

Le Lycée Henri Cornat, en partenariat avec la ligue de football de Normandie, le District de la Manche de Football, organise le concours d'entrée dans la section sportive scolaire football pour la rentrée 2021.

Nous vous invitons à cette demi-journée d'information et de tests sportifs qui aura lieu :

Mercredi 09 JUIN 2021 de 14H00 à 17H00

au Stade Georges Pillet
50700 VALOGNES

Le programme de la $\frac{1}{2}$ journée se décline comme suit :

- 14H00 : Accueil
- 14H15 : Découverte des installations sportives
- 14H30 : Tests d'évaluations sportifs
- 17H00 : Clôture

Vous trouverez ci-joint le dossier de candidature à **remettre impérativement** pour le Vendredi 04 juin 2021.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous adressons nos salutations sportives.



CANDIDATURE et ADMISSION

1) Dossier de candidature, à remplir et à renvoyer au lycée Henri Cornat (adressé à M. Stéphane CHAILLOU) au plus tard le Vendredi 04 juin 2021.

Il sera examiné par une commission de l'établissement qui retiendra les candidats sur des critères **scolaires** et **sportifs**. Les résultats seront communiqués aux familles avant le mercredi 16 Juin 2021.

Vous voudrez bien nous remettre également les pièces suivantes dûment complétées :

- la fiche de candidature,
- la lettre de motivation,
- L'autorisation parentale pour participer aux tests d'évaluation,
- la photocopie des 2 bulletins trimestriels 2020-2021.

2) Procédure d'affectation

En cas d'admission dans la section sportive, les affectations seront prononcées par l'Inspection Académique de la Manche.

En cas de doute, n'hésitez pas à nous demander conseil.



DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FOOTBALL

RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELS :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité : E mail :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Représentant légal du candidat :

NOM : Prénom :

Degré de parenté : Profession :

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES :

Année Scolaire	Etablissement scolaire	Classe
2020/2021		
2019/2020		
2018/2019		

Classe souhaitée l'année prochaine :

Joindre photocopie du bulletin scolaire des 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'année en cours.



RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Si l'élève pratique en club,

• Club où le candidat est licencié :

• Niveau de championnat dans lequel évolue le candidat :

• Poste(s) occupé(s) au sein de l'équipe de club :

1) Poste principal :

2) Poste secondaire :

• **Avis de l'entraîneur** sur le candidat (Valeur technique, sens du jeu, esprit d'équipe, comportement, assiduité...)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nom de l'entraîneur :

N° téléphone :

Date :

Signature :

• Participation à l'AS au collège ou au lycée (oui/non et si oui dans quel sport ?)

.....

• Sport(s) pratiqué(s) en loisirs et/ou en compétition :

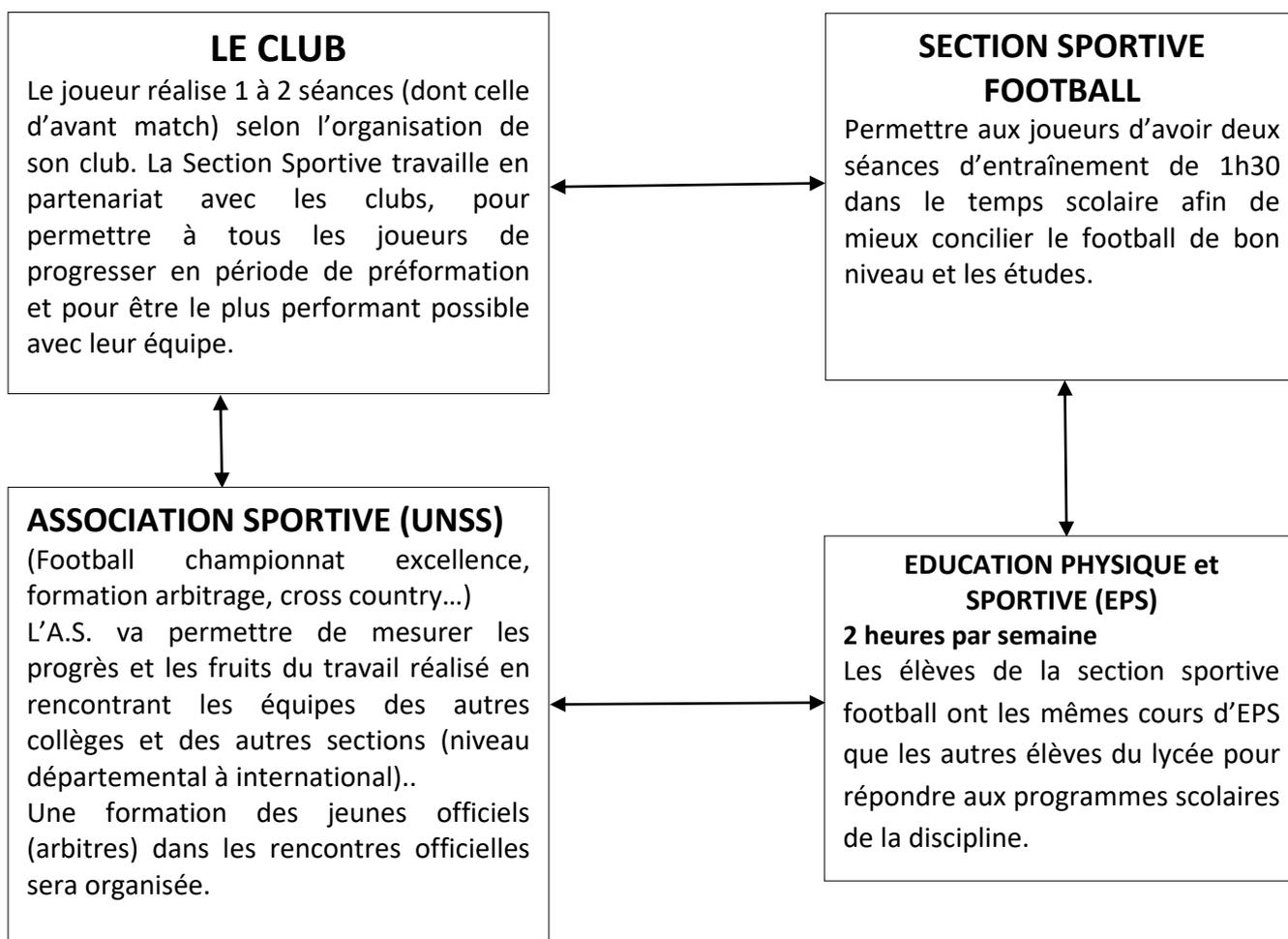
.....

• **Lettre de motivation à joindre à ce dossier de candidature**

L'ÉQUILIBRE SPORTIF DU JOUEUR de la Section Sportive Scolaire Football

→ **Un atout pour les clubs** (avoir des joueurs suivant un programme préconisé par la F.F.F. en préformation).

→ **Un atout pour la progression scolaire et sportive de tous les joueurs** (aménagement du rythme scolaire et du rythme sportif : 2 fois par semaine à 18h00, le joueur a fini ses études et ses entraînements).



PROCEDURE ADMINISTRATIVE POUR L'INSCRIPTION AU LYCEE

Si l'élève est intéressé par la structure proposée par le lycée Henri Cornat, il doit demander son admission au lycée.

Avant le conseil de classe du 3^{ème} trimestre, les candidats doivent faire figurer sur la fiche d'orientation du collège, en 1^{er} vœu : le lycée Henri Cornat, avec la classe de 2^{de} choisie (langues, options) et leur intention d'être admis en Section Sportive Scolaire Football Féminin.

Pour les candidats hors secteur Valognes, établir obligatoirement une demande de dérogation (imprimé à retirer au collège d'origine). L'admission dans la section sportive scolaire à l'issue du concours est indépendante de la décision de l'Inspection Académique concernant la demande de dérogation.

Dès que la décision d'admission vous sera communiquée, prière de bien vouloir prendre contact avec le lycée pour l'inscription.

**AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION
AUX TESTS D'ÉVALUATION SPORTIFS (TES)**

Je, soussigné(e) Monsieur ou Madame

Responsable de l'enfant

NOM : Prénom :

DATE DE NAISSANCE :

L'AUTORISE A PARTICIPER AUX T.E.S. qui auront lieu

MERCREDI 09 JUIN 2021 sur le stade Georges Pillet de Valognes
(à proximité du Lycée Henri Cornat)

En cas d'urgence médicale ou chirurgicale, j'autorise les responsables à prendre toute disposition préconisée par le corps médical.

Je certifie que mon fils / ma fille a fait l'objet d'une vaccination antitétanique (le dernier rappel datant obligatoirement de moins de 5 ans).

N° de Sécurité Sociale des parents :

Fait à le

SIGNATURE :

PERSONNE A PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT :

M. n° Tél. :

Ou M. n° Tél. :

LES ETUDES ET LE SPORT AU LYCEE HENRI CORNAT

La construction et le développement de l'individu dépendent d'un équilibre permanent entre activité intellectuelle et activité physique, entre activité individuelle et activité collective.

C'est dans cette perspective que le Lycée Henri CORNAT, en partenariat avec la Ligue de Football de Basse-Normandie, a ouvert une section sportive Football.

Cette section vise le perfectionnement ou l'approfondissement d'une pratique sportive, selon les capacités de chaque jeune.

Inscrit dans une section sportive, vous avez le double objectif de mener de pair des études sérieuses et une pratique sportive régulière exigeante.

Les personnels du lycée (enseignants, éducation, restauration, entretien, santé, intendance, direction) mettront tout en oeuvre pour faciliter votre réalisation personnelle à la fois dans les études et le sport. C'est ainsi que sont aménagés des horaires et des dispositifs particuliers pour les études, l'accès au C.D.I, les repas et l'orientation du suivi médical. Ces dispositions spécifiques ont des incidences sur l'organisation du travail et l'emploi du temps de tous les services du lycée.

Textes officiels BO n°47 du 26/12/1996

[la section sportive] procure aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive de leur choix tout en suivant une scolarité normale.

Charte des sections sportives scolaires du 13/06/2002

Art 2 : elle offre à des élèves motivés un complément de pratique sportive approfondie, en liaison avec les organes fédéraux.

Art3 : elle permet : de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, de développer le goût de l'effort et de mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective, de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux mêmes et pour les autres.

Art 6 : la responsabilité de la section sportive scolaire est confiée à un enseignant d'E.P.S de l'établissement.